



Pour diffusion le 8 décembre à 10 h 30

## Communiqué de presse

### Santé et sécurité au travail

## Les organisations syndicales du secteur de la santé et des services sociaux sonnent l'alarme

Montréal, le 8 décembre 2019. – L'ensemble des organisations syndicales en santé et services sociaux somment le gouvernement Legault de déclarer prioritaire le secteur de la santé et des services sociaux en raison de l'augmentation fulgurante du nombre d'accidents et de lésions professionnelles chez les employés.

Le Comité national intersyndical de prévention en santé et sécurité, composé de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ), la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), la Fédération des professionnelles (FP-CSN), la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) et le Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-FTQ), déplore que le secteur de la santé et des services sociaux, qui ne représente que 9,8 % des établissements québécois, accapare tristement 18 % des accidents et des lésions professionnelles au Québec.

### Des chiffres alarmants

- Hausse importante des coûts pour les troubles musculosquelettiques (+ 36 %), les chutes (+ 45 %) et les actes violents (+ 82 %), au cours des deux dernières années.
- Hausse de 34 % des heures d'absence en santé et sécurité du travail pour l'ensemble des établissements publics, passant de 3,3 à 4,4 millions d'heures de 2014 à 2018, soit l'équivalent de 2 400 personnes à temps complet.

- 24,5 millions d'heures en assurance salaire pour l'ensemble des établissements publics en 2017-2018, un bond de 27,7 % en deux ans, soit l'équivalent de 13 250 postes à temps plein.
- Près de 39 % des dossiers en assurance salaire en 2017-2018 impliquaient un diagnostic de santé mentale.

### **La CNESST et le MSSS dans la mire**

Face à cette situation inquiétante, les organisations syndicales soutiennent que l'inaction de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en matière de prévention ne peut plus durer.

Ainsi, les présidences des sept organisations sont unanimes à demander au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dans le cadre de la révision de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, de s'assurer que tous les mécanismes de prévention et de surveillance qui existent actuellement et qui sont déployés dans les secteurs prioritaires le soient aussi dans le secteur de la santé et des services sociaux. Elles réclament notamment que la prévention en matière de santé psychologique et de violence soit une priorité absolue.

« Toute application partielle de ces mécanismes ou leur non-déploiement dans le secteur serait inacceptable. Nous demandons donc au ministre du Travail de prendre les moyens qu'il faut pour que la CNESST joue pleinement son rôle et qu'elle soit dotée des ressources et des pouvoirs nécessaires pour contrôler l'efficacité des mesures de prévention prises par les établissements », insistent les présidences.

Les organisations syndicales se disent également renversées du fait que le MSSS et ses établissements, qui agissent à titre d'employeurs, ne prennent pas leurs responsabilités pour garantir la santé et la sécurité du personnel, dans un contexte où le réseau a grandement besoin de toutes ses ressources.

### **Intervention rapide exigée**

En terminant, les membres du Comité national intersyndical de prévention en santé et sécurité appellent le gouvernement du Québec, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la ministre de la Santé et des Services sociaux et les dirigeants de la CNESST à assumer leurs responsabilités et à intervenir à la hauteur que commande la crise actuelle dans les établissements de santé et de services sociaux du Québec. « Il faut implanter sans tarder l'intégralité des mécanismes de prévention dans le secteur de la santé et des services sociaux », pressent les présidences des organisations syndicales.

### **Citations :**

*« Il ne se passe pas un jour sans qu'une ou un salarié ne subisse un acte de violence, physique ou psychologique, dû à la nature de son travail dans le réseau de la santé et des services sociaux. C'est près de 16 000 personnes à temps plein dont on se prive collectivement. Il faut que la CNESST intervienne pour assurer la sécurité et la santé, tant physiques que psychologiques, du personnel. Et les ministres de la Santé et des Services sociaux ainsi que du Travail doivent prendre aussi leurs responsabilités dans le dossier. » – Andrée Poirier, présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS).*

*« Nous déplorons l'absence de volonté généralisée des directions d'établissements d'identifier et de reconnaître réellement les risques et les pratiques malsaines pour la santé et la sécurité du personnel et d'apporter de véritables correctifs; la situation vécue à l'unité psychiatrique de la Cité de la santé de Laval est un cas patent. » – Claire Montour, présidente de la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ)*

*« Le ministère et les établissements ne jouent pas leur rôle. La CNESST doit donc se mettre au travail dès maintenant et prendre tous les moyens nécessaires pour contrôler l'organisation et l'efficacité de la prévention dans le réseau. La CNESST doit pleinement exercer son mandat. Ça prend une surveillance externe, systématique, pour s'assurer que ça fonctionne et pour intervenir si ça ne fonctionne pas. On sait quoi faire pour régler la crise, pour assainir les milieux de travail, et la CNESST doit s'assurer que ça se mette en place dans tout le réseau. » – Jeff Begley, président de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN)*

*« La CNESST n'a toujours pas mis la santé psychologique dans ses priorités d'intervention. À chaque fois qu'un de nos syndicats est interpellé par ses membres pour investiguer et documenter les problématiques vécues par l'équipe, les résultats démontrent un niveau de détresse psychologique élevé dont les facteurs proviennent du milieu de travail. Il est excessivement difficile actuellement pour une personne salariée de se voir reconnaître la santé psychologique comme une lésion professionnelle. C'est pour ça que les gens se retrouvent en assurance salaire. » – Ginette Langlois, présidente de la Fédération des professionnelles (FP-CSN)*

*« Près des trois quarts des travailleuses et des travailleurs du Québec, dont les professionnelles en soins, ne sont toujours pas couverts par les quatre mécanismes de prévention prévus dans la loi. Ça fait 40 ans qu'on attend! La situation actuelle est intenable et constitue, pour nos professionnelles en soins, une iniquité de traitement. L'immobilisme de la CNESST depuis les 40 dernières années est incompréhensible. Pendant ce temps, c'est tout le réseau de la santé qui souffre! Le ministre du Travail doit intervenir, maintenant. » – Nancy Bédard, présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)*

*« De trop nombreux travailleurs et travailleuses du réseau de la santé et des services sociaux subissent les conséquences sur leur santé de l'absence de volonté politique tant du MSSS que de la CNESST. L'absence de véritable leadership en matière de prévention en santé et en sécurité du travail de la CNESST et l'inaction de nos élus politiques maintiennent des lacunes qui perdurent au regard de la modernisation de la réglementation et ont mené à la crise qui sévit actuellement. Nous exigeons que les risques et dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs soient éliminés à la source dans nos milieux de soins et de travail comme le préconise la Loi sur la santé et la sécurité du travail. » – Frédéric Brisson, président CPAS SCFP-FTQ*

*« Comment voulez-vous que des gens malades soignent et prennent soin du monde? Les instances gouvernementales doivent prendre leurs responsabilités et agir rapidement en prévention pour que cesse l'hécatombe. Il est terminé le temps de souhaiter un prompt rétablissement au personnel du réseau de la santé et des services sociaux : c'est l'heure de guérir ce réseau des maux qui l'accablent. » – Sylvie Nelson, présidente du Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-FTQ)*

## **Renseignements**

Mathieu Le Blanc  
Conseiller aux communications et aux relations publiques (APTS)  
514 609.2906  
[MLeBlanc@aptsq.com](mailto:MLeBlanc@aptsq.com)

Sébastien Marcil  
Conseiller aux communications et aux relations de presse (FSQ-CSQ)  
438 356-4545  
[marcil.sebastien@lacsq.org](mailto:marcil.sebastien@lacsq.org)

Philippe Crevier  
Conseiller (FSSS-CSN)  
514 713-2737  
[philippe.crevier@csn.qc.ca](mailto:philippe.crevier@csn.qc.ca)

Chu Anh Pham  
Conseillère à l'information (FP-CSN)  
514 216-2017  
[chuanh.pham@csn.qc.ca](mailto:chuanh.pham@csn.qc.ca)

Marie-Philippe Gagnon-Hamelin  
Conseillère syndicale au Service communication (FIQ)  
514 506-9205  
[mpghamelin@figsante.qc.ca](mailto:mpghamelin@figsante.qc.ca)

Karine Cabana  
Conseillère syndicale | Coordinatrice du secteur des affaires sociales (SCFP)  
514 629-2572  
[kcabana@scfp.ca](mailto:kcabana@scfp.ca)

Benoit Hamilton  
Conseiller aux communications et au développement de projets (SQEES-FTQ)  
514 347-9836  
[B.Hamilton@sgees.ca](mailto:B.Hamilton@sgees.ca)